



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le **06 MAI 2025**

ID : 057-245700695-20250423-B20250422_14_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-deux avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le seize avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ,
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absents avec procuration : Bernard ZENNER à Maurice LORENTZ
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication

Etait excusée : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel



14. Objet : Association ATMO Grand Est - demande de subvention pour l'exercice 2025

Vu la décision n° 10 du Bureau communautaire en date du 14 novembre 2017, actant l'adhésion de la CCCE à ATMO Grand Est née de la fusion d'associations chargées de la surveillance de l'air en Alsace, en Champagne Ardenne et en Lorraine,

Considérant que les missions principales d'ATMO Grand Est sur notre territoire sont la gestion d'un réseau de surveillance de la radioactivité et des polluants atmosphériques dans l'environnement (oxydes d'azote, ozone, oxydes de soufre, particules fines : PM10, PM 2,5).

Considérant que l'association propose également un accompagnement des collectivités par le biais de publications annuelles et de newsletters (chiffres clés du territoire), d'outils de communication grand public, de participation à des évènements, de prêt de capteurs, etc.

Par courrier en date du 29 janvier 2025, ATMO Grand Est sollicite une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025 d'un montant de 5 509 € au titre de leur mission réglementaire.

Vu le contrat d'engagement républicain signée et présenté par l'association ATMO Grand Est,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Environnement et Développement Durable » en date du 31 mars 2025,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention de 5 509 € à l'Association ATMO Grand Est pour l'année 2025,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	10
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 23 avril 2025

Le Président,

Michel BOUQUE

